

FICHE DE POSTE

INTITULE
Directeur(rice) Délégué(e) Départemental(e) de l'Eure F/H

Familles professionnelles	PILOTAGE ET ANIMATION DES SERVICES ET DES GRANDS PROJETS
Codes fiches RET	CPM-10-A
Correspondances RIME	FPEEPP08
Correspondances UCANSS	Néant
Emplois types	Cadre équipe dirigeante
Quotité	100 %

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI	
ETAT - Fonctionnaire	COMEX <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Corps : Grade : Groupe RIFSEEP :
Contractuel de droit public	CDI <input type="checkbox"/> CDD <input checked="" type="checkbox"/> Durée : 3 ans
Régime de protection sociale	Agent de direction <input checked="" type="checkbox"/> Praticien conseil <input type="checkbox"/> Personnel soignant <input type="checkbox"/> Cadre <input checked="" type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Informatique <input type="checkbox"/> RG <input checked="" type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Niveau : AD3 selon profil

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE
<input type="checkbox"/> Cité administrative- Place Bonet -ALENCON <input type="checkbox"/> 2 Place Jean Nouzille - CAEN <input checked="" type="checkbox"/> Cité administrative, 18 bd Georges Chauvin, EVREUX <input type="checkbox"/> 31 rue Malouet – ROUEN <input type="checkbox"/> Place de la Préfecture – SAINT LO

DIRECTION	DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EURE
POLE	Direction

MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION ET DU POLE

L'organisation de l'ARS Normandie repose :

- sur un siège stratégique comprenant des directions métiers et des directions transverses qui définissent, pilotent et évaluent la politique de santé. Celles-ci viennent en appui à la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Elles sont les interlocuteurs des grands décideurs sur des dossiers à portée régionale.
- des délégations départementales agissant en proximité et sur mandat. Le délégué départemental met en œuvre dans le cadre d'un mandat (feuille de route pluriannuelle co-construite) les actions concourant à l'atteinte des objectifs de la politique régionale de santé. Il est garant de la cohérence territoriale et de la transversalité de l'action de l'Agence. Il rend compte (Direction stratégie / Directions métiers ou comité ad hoc). Il représente l'Agence au plan départemental. Il est l'interlocuteur des « grands décideurs » (Préfets, Président de conseil départemental, Elus, ...), sur les sujets territoriaux.

Le délégué départemental anime la démocratie sanitaire au sein du département et du / des territoire(s) de santé. Il mobilise en lien avec les membres du CODIR les équipes territoriales attachées aux directions métiers et aux directions transverses pour réaliser les objectifs qui lui sont fixés.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes encadrées : 2

Missions et activités principales du poste :

Les missions du délégué départemental sont fondées sur le principe de proximité et sur la connaissance de l'environnement départemental et des acteurs locaux.

En lien avec les directions métiers de l'agence et en cohérence avec la stratégie régionale, il est chargé :

- d'animer et coordonner la mise en œuvre du Projet régional de santé dans le département de l'Eure ;
- d'assurer l'interface entre le niveau régional et départemental, c'est-à-dire qu'il contribue à la bonne connaissance du territoire en d'une part, faisant remonter au niveau régional les propositions aptes à répondre aux problématiques locales, et d'autre part, en relayant au sein du département, au plus près du terrain et des besoins, les politiques régionales de l'ARS ;
- d'animer et d'accompagner les acteurs locaux au niveau territorial le plus adapté en mettant notamment en œuvre les outils utiles à la réalisation des objectifs de santé du territoire (conseils territoriaux de santé, contrats locaux de santé, groupements hospitaliers de territoires, projets de santé territoriaux,...)

♦ Les données à caractère personnel recueillies dans une finalité de gestion des dossiers du personnel sont informatisées et traitées de façon confidentielle. Les données sont conservées pendant la durée de vos missions puis archivées au sein de l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

- d'organiser les relations avec l'autorité préfectorale dans tous les domaines non couverts par le protocole ARS/Préfet.
- de mettre en œuvre dans le cadre d'un mandat (feuille de route pluriannuelle co-construite) les actions concourant à l'atteinte des objectifs de la politique régionale de santé et plus particulièrement la mise en place de parcours de santé au profit des populations du territoire dont il a la charge. Il est garant de la cohérence territoriale et de la transversalité de l'action de l'Agence.

A ce titre plusieurs domaines relèvent prioritairement de son implication et ses interventions :

- les contributions à l'organisation générale, à la stratégie et à la politique de santé menée par l'ARS,
- les contributions thématiques en rapport avec les préoccupations territoriales ou encore sur des domaines régionaux dont il peut être spécifiquement chargé,
- L'animation des projets territoriaux et leur mise en œuvre notamment par les contrats locaux de santé (C.L.S), les contrats de ruralité, la politique de la ville,
- L'animation de la transversalité interne et externe sur l'ensemble des champs de l'ARS (santé publique, soins – hospitaliers et ambulatoires -, et accompagnements médico-sociaux) ;
- La mobilisation dans les projets sociaux de territoire et la convergence des actions publiques.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions, le délégué départemental :

- dispose d'une feuille de route arrêtée par la directrice générale, après co-construction entre celui-ci et l'ensemble des directions de l'ARS ;
- est responsable de son action à travers des objectifs annuels de moyens et résultats fixés dans sa feuille de route co-construite avec les directions métiers.
- anime le territoire notamment à travers l'animation des conseils territoriaux de santé et la définition et la conduite des projets territoriaux de santé,
- rend compte de ses actions à la direction générale, aux directions métiers concernées, ou aux comités ad' hoc.
- représente la Directrice Générale dans le département de l'Eure.

Le délégué départemental possède des compétences dans les domaines sanitaire, médico-social, prévention et promotion de la santé et sécurité sanitaire et environnementale.

Le délégué départemental, sur mandat de la directrice générale de l'ARS assure les relations avec les autorités préfectorales et les élus du département dans son domaine d'intervention.

Interlocuteurs et partenaires :

Tous les acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires ainsi que les institutions, les organismes de protection sociale, les collectivités territoriales, les représentants de l'Etat et du département et leurs services et collaborateurs, les élus.

Liens hiérarchiques :

Directrice Générale et Directrice Générale Adjointe

Spécificités du poste / contraintes :

Déplacements réguliers,
Forte disponibilité,
Expérience confirmée attendue dans le domaine,
Astreintes de direction
Déclaration Publique d'Intérêts (DPI)

♦ Les données à caractère personnel recueillies dans une finalité de gestion des dossiers du personnel sont informatisées et traitées de façon confidentielle. Les données sont conservées pendant la durée de vos missions puis archivées au sein de l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent

Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.

Maîtrise : connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Pratique : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes ;

Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant tutoré ;

Connaissances : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Environnement institutionnel et administratif	x			
Environnement politique et économique	x			
Politiques publiques de santé (ambulatoire, prévention- promotion de la santé, hospitalier, médico-sociale), acteurs de la santé	x			
Environnement juridique (Code de la santé publique)		x		
Conduite de projet	x			
Médias et techniques de communication		x		

Savoir-faire : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Développer une vision stratégique	x			
Travailler en transversalité avec les différents partenaires	x			
Identifier les sujets émergents	x			
Animer des groupes de travail	x			
Conduire des programmes, des projets et restituer les résultats	x			
Capacité à gérer les travaux en situation complexe	x			

Savoir-être : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Adopter la posture idoine pour représenter la Direction générale	x			
Faire preuve de loyauté	x			
Avoir le sens de la diplomatie, de la médiation	x			
Gérer son stress en situation complexe	x			

CONTACTS

Développement en ressources humaines – Tél : 02.32.18.31.42 – 02.32.18.26.61
ars-normandie-candidature@ars.sante.fr

DATE D'ECHEANCE DE LA PUBLICATION

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser **pour le 13 Décembre 2019** au plus tard.

♦ Les données à caractère personnel recueillies dans une finalité de gestion des dossiers du personnel sont informatisées et traitées de façon confidentielle. Les données sont conservées pendant la durée de vos missions puis archivées au sein de l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr